

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 473

26 février 2013

SOMMAIRE

Cameron Lux V S.à r.l.	22674	Inazuma	22692
De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l.	22700	Interba S.A.	22697
Dematic S.A.	22663	Inventive Vehicles Holding S.A.	22692
Endicott S.A.	22699	Invest 2000 S.A.	22697
Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A.	22658	Invista European RE Roth PropCo S.à r.l.	22693
GNT - Lux S.A.	22699	King Charles A.G.	22681
Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.	22699	Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l.	22662
Goodman Rheinberg II Logistics (Lux) S.à r.l.	22691	Maï-Flo S.A.	22696
Goodman Rossocorsa Logistics (Lux) S.à r.l.	22691	MEPSAS Holding S.à r.l.	22662
Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.	22690	Mining Holding Group S.A.	22694
Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l.	22690	MMFA S.A.	22694
Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l.	22679	MOLLIN Spf S.A.	22694
Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l.	22689	MyTravel Licensing S.à r.l.	22696
Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l.	22689	NewHealth S.A.	22674
Gottex US Management S.à r.l., SICAR	22692	Palimuna	22695
Green Leopard S.A.	22698	Palm Trees Properties S.A.	22698
Hadar S.A., S.P.F.	22692	Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l.	22695
Harsco Interamerica Limited S.à r.l.	22693	PEF Kons Investment S.A.	22695
Haymarket Financial Luxembourg 3	22693	RE Swimwear S.à r.l.	22704
High Road Capital Partners S.à r.l.	22690	Rhombus Four S.à r.l.	22704
Hilcrest LX S.à r.l.	22671	Rhombus Holdco S.à r.l.	22704
ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.	22671	Riverside Real Estate Investments S.A. ...	22674
		Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à.r.l.	22679
		Velosi America (Luxembourg) S.à r.l.	22663
		Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l.	22681
		Yakari	22662

Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 174.385.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Frank PEERAER, CEO, demeurant Prins Boudewijnlaan, 69, B-2970 Schilde (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, avec adresse professionnelle au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Schilde (Belgique), le 3 janvier 2013;

2.- Monsieur Jan DE PUNT, administrateur de sociétés, demeurant à Bosveld 1, B-2830 Heindonk (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Heindonck (Belgique), le 3 janvier 2013;

3.- Monsieur Daniel ARKESTEYN, gérant de sociétés, demeurant 7, boulevard d'Italie, Les Abeilles, MC-98000 Monaco,

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Monaco, le 3 janvier 2013;

4.- Monsieur Steven DE PUNT, administrateur de sociétés, demeurant Schulstraat, 15, B-2018 Anvers (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Anvers (Belgique), le 3 janvier 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants à l'acte et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'activité de prestation de services administratifs aux entreprises;
- le conseil en structurations patrimoniales;
- le suivi des investissements financiers;
- la consolidation des avoirs;
- l'appel d'offres auprès des banques, assureurs, et gestionnaires de fortunes;
- la veille des changements de l'environnement fiscal.

La société a également pour objet, dans les pays où elle dispose des autorisations nécessaires, le courtage en assurances conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances; toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1'250.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur et d'un administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin 2014 à 11.00 heures.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ordinaires ont été souscrites par les mêmes actions ci-après comme suit:

1.- Monsieur Frank PEERAER, prénommé, soixante-trois actions	63
2.- Monsieur Jan DE PUNT, prénommé, vingt-trois actions	23
3.- Monsieur Daniel ARKESTEYN, prénommé, treize actions	13
4.- Monsieur Steven DE PUNT, prénommé, une action	1
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

22661

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Frank PEERAER, CEO, né à Deurne (Ant.) [Belgique], le 11 septembre 1963, demeurant Prins Boude-wijnlaan, 69, B-2970 Schilde (Belgique);
- 2.- Monsieur Jan DE PUNT, administrateur de sociétés, né à Wilrijk (Belgique), le 04 mai 1956, demeurant à Bosveld 1, B-2830 Heindonk (Belgique);
- 3.- Monsieur Daniel ARKESTEYN, gérant de sociétés, né à Diest (Belgique), le 15 décembre 1956, demeurant 7, boulevard d'Italie, Les Abeilles, MC-98000 Monaco.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«LUCOS CONSULTING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5 rue Prince Jean, L-4770 Pétange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 111 768).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Frank PEERAER, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Est nommé Directeur Technique dans le domaine assurances: Monsieur Eddy DE NIL, administrateur de société, né à Asse (Belgique), le 22 octobre 1959 demeurant à L-1370 Luxembourg, 98, Val Sainte Croix.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du Directeur Technique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée au 54, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2013. Relation: EAC/2013/512. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013010141/204.

(130011298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Résolution prise par l'administrateur unique en date du 20 décembre 2012

L'administrateur unique de la société YAKARI prend la résolution suivante:

Il est décidé de transférer le siège de la société du 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Isabelle BRUCKER.

Référence de publication: 2013009831/12.

(130010585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

MEPSAS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Renaud Labye
Mandataire

Référence de publication: 2013012403/12.

(130014448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.006,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.885.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté en date du 21 décembre 2012 entre:

- Koch Regional, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre de Sociétés des Bermudes sous le numéro 38444,

Et,

- Koch Fertilizer, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4581741,

que les quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) du capital social de la Société ont été transférées par Koch Regional, L.P., susnommé, à Koch Fertilizer, LLC, susnommé.

II/ Il ressort également d'un contrat de transfert de parts sociales exécutée en date du 31 décembre 2012 entre:

- Koch Fertilizer, LLC, susnommé,

Et,

- Koch Fertilizer Holding I, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5257284,

que les quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) du capital social de la Société ont été transférées par Koch Fertilizer, LLC, susnommé, à Koch Fertilizer Holding I, LLC, susnommé.

Depuis lors, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- Koch International Fiber Holdings, Inc.	50.002 parts sociales
- Koch Fertilizer Holding I, LLC	4 parts sociales
Total	50.006 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013010249/42.

(130011301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Dematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de Dematic S.A. est donc composé depuis le 28 décembre 2012 de la manière suivante:

- Roar Isaksen, ayant son adresse professionnelle à 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Knut Michelberger, ayant son adresse professionnelle à 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Cletus von Pichler, ayant son adresse professionnelle à 129 Tizianstrasse, 80638 Munich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013012864/14.

(130014902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Velosi America (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 132.676,15.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.252.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Velosi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine hundred sixty-seven thousand six hundred ninety United States Dollars and ninety-six cents (USD 967.690,96) and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established under private seal on December 18, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Velosi America (Jersey) Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ, Jersey, and registered with the Jersey Companies Registry under number 101783 (the Company).

II. The following documents were submitted:

(a) A copy of the articles of association of the Company;

(b) A copy of the certificate of good standing of the Company issued by the Jersey Financial Services Commission Companies Registry, dated November 23, 2012;

(c) A copy of the extraordinary resolutions of the Company's shareholders' dated November 2, 2012, whereby they resolved to transfer the registered seat of the Company from Jersey and to continue and set up the registered seat of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(d) A copy of the balance sheet of the Company dated December 14, 2012.

III. The subscribed share capital of the Company is set at one hundred thirty-two thousand six hundred seventy-six United States Dollars and fifteen cents (USD 132,676.15) shares represented by thirteen million two hundred sixty-seven thousand six hundred fifteen (13,267,615) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves and confirms as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Velosi America (Jersey) Limited" to "Velosi America (Luxembourg) S.à r.l.".

Fourth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Velosi America (Luxembourg) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at one hundred thirty-two thousand six hundred seventy-six United States Dollars and fifteen cents (USD 132,676.15) represented by thirteen million two hundred sixty-seven thousand six hundred fifteen (13,267,615) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

The share capital of the Company may be divided into different classes of shares having different rights, as the case may be.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignations of the following persons from their position as directors of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, born on May 12, 1946, with address at 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, United States of America;
- Mr. Nabil Abd Jalil, CEO, born on June 17, 1952, with address at Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaysia; and
- Mr. Nicholas Robin Skinner, regional manager, born on August 26, 1950, with address at 6314 Rippling Hollow Drive, Spring, TX-77379, United States of America.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following person, with immediate effect and for an unlimited duration, as sole manager of the Company:

- Azul Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157045.

Shareholding

The thirteen million two hundred sixty-seven thousand six hundred fifteen (13,267,615) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each are held by Velosi S.à r.l., prenamed.

Valuation

The net assets of the Company are valued at one hundred ten thousand nine hundred seventy-one United States Dollars and thirty-four cents (USD 110,971.34).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand seven thousand euro (EUR 1,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Velosi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-seize centimes (USD 967.690,96) et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mlle. Laura Gehlkopf, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donné sous seing privée le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de Velosi America (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ, Jersey, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 101783 (la Société).

II. Les documents suivants ont été soumis:

(a) Une copie des statuts de la Société;

(b) Une copie du certificat de la Société émis par le Jersey Financial Services Commission Companies Registry, en date du 23 novembre 2012;

(c) Une copie des résolutions des associés de la Société en date du 2 novembre 2012, en vertu desquelles la Société a décidé de transférer le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(e) Une copie du bilan de la Société au 14 décembre 2012.

III. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente-deux mille six cent soixante-seize Dollars Américains et quinze centimes (USD 132.676,15) représenté par treize millions deux cent soixante-sept mille six cent quinze (13.267.615) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

L'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve et confirme, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Velosi America (Jersey) Limited» en «Velosi America (Luxembourg) S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Velosi America (Luxembourg) S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à cent trente-deux mille six cent soixante-seize Dollars Américains et quinze centimes (USD 132.676,15) représenté par treize millions deux cent soixante-sept mille six cent quinze (13.267.615) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Le capital social de la Société peut être représenté par des parts sociales de différentes classes, auxquelles sont attachés des droits différents, le cas échéant.

En sus du compte de capital, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime versée en plus de la valeur nominale d'une part sociale est créditée. Le solde disponible sur le compte de prime d'émission peut être utilisé afin de rembourser les montants dus au détenteur de ces parts sociales lors d'un rachat de parts sociales; afin de compenser des pertes reportées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription de parts sociales reste attachée aux parts sociales sur lesquelles la dite prime a été payée, et est remboursable exclusivement aux détenteurs de ces parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité

de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandats jusqu'à la date de leur démission:

- M. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, né le 12 mai 1946, ayant son adresse au 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, États-Unis d'Amérique;

- M. Nabil Abd Jalil, CEO, né le 17 juin 1952, ayant son adresse au Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkar Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaisie; et

- M. Nicholas Robin Skinner, regional manager, né le 26 août 1950, ayant son adresse au 6314 Rippling Hollow Drive, Spring, TX-77379, États-Unis d'Amérique.

Septième résolution

L'associé unique nomme la personne suivante, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la Société:

- Azul Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157045.

Détention des parts sociales

Les treize millions deux cent soixante-sept mille six cent quinze (13.267.615) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune sont détenues par Velosi S.à r.l., prénommée.

Evaluation

L'actif net de la Société est estimé à cent dix mille neuf cent soixante et onze dollars américains et trente-quatre centimes (USD 110.971,34).

22671

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présente qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008228/418.

(130009022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.920.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.250.

Avec effet au 1^{er} janvier, 2013 Monsieur Benjamin Miles, ayant son adresse professionnelle au 2, Broadgate, London EC2M 7UR, Royaume-Uni et né le 20 juin 1969 à Crawley, Royaume-Uni a été nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013012293/14.

(130014291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Hilcrest LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.814.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

HILCREST LP, an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, KY1-1111, Grand Cayman, Cayman Islands, and being registered under number CT-42710, acting through its general partner Highfields Associates II LLC (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Hilcrest LX S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 153.814, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 22 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1580 dated 3 August 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Me Léonie GRETHEN, notary

residing in Luxembourg, dated 23 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 464 dated 11 March 2011.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million three hundred fifty-four thousand five hundred twenty-two United States dollars (3,354,522.- USD) to raise it from its present amount of three million ninety-six thousand six hundred and forty-three United States dollars (3,096,643.- USD) to six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five United States dollars (6,451,165.- USD) by the issuance of three million three hundred fifty-four thousand five hundred twenty-two (3,354,522) new shares with a par value of one United States dollar (1.- USD) each.

2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued shares to HILCREST LP in consideration for a contribution in kind.

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three million three hundred fifty-four thousand five hundred twenty-two United States dollars (3,354,522.- USD) to raise it from its present amount of three million ninety-six thousand six hundred and forty-three United States dollars (3,096,643.- USD) to six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five United States dollars (6,451,165.- USD) by the issuance of three million three hundred fifty-four thousand five hundred twenty-two (3,354,522) new shares with a par value of one United States dollar (1.- USD) each.

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared, HILCREST LP, aforementioned, here represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber") and declared to subscribe for three million three hundred fifty-four thousand five hundred twenty-two (3,354,522) new shares to be fully paid up by contribution in kind as further described in a valuation report.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at USD 6,451,165.- (six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five United States dollars), represented by 6,451,165 (six million four hundred fifty-one thousand one hundred sixty-five) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand nine hundred Euro (EUR 02,900.00).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

HILCREST LP, une exempted limitedpartnership incorporée sous le droit des îles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, KY1-1111, Grand Cayman, Cayman Islands, et immatriculée sous le numéro CT-42710, agissant au travers de son general partner Highfields Associates II LLC (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration susmentionnée, signée par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Hilcrest LX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.814, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1580 du 3 août 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 11 mars 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-deux US dollars (3.354.522,- USD), pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-seize mille six cent quarante-trois US dollars (3.096.643,- USD) à six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq US dollars (6.451.165,- USD) par l'émission de trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-deux (3.354.522) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales émises par HILCREST LP par un apport en nature.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

4. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-deux US dollars (3.354.522,- USD), pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-seize mille six cent quarante-trois US dollars (3.096.643,-USD) à six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq US dollars (6.451.165,- USD) par l'émission de trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-deux (3.354.522) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

Est alors apparue, HILCREST LP, représentée aux fins des présentes par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée (le «Souscripteur») et a déclaré souscrire aux trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-deux (3.354.522) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport ci-avant est fixée dans un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associé Unique et au notaire.

Finalement, l'Associé Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles parts sociales au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra dorénavant se lire comme suit afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-avant.

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à USD 6.451.165,- (six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq US dollars), représenté par 6.451.165 (six millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante-cinq) parts sociales de USD 1,- (un US dollar) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

22674

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé : Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62623. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007804/148.

(130008379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 14 décembre 2012 que;

- Cameron Foreign Holdings Corp. transfère les 601,797 parts sociales de Classe B qu'elle détient dans la Société à la société Cameron Global Holdings LP, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 1880370, ayant son siège social au 1333 West Loop South, suite 1700, TX 77027 Houston, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012799/14.

(130015062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Riverside Real Estate Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. NewHealth S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 161.891.

—
L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NewHealth S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 161891, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2064 du 6 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Modification de la dénomination de la société en RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts:

2. - Modification de l'objet social de la Société afin que celui-ci ait désormais la nouvelle teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

La Société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

3. - Démission M. Christian BÜHLMANN de son mandat d'Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.. "

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article quatre des statuts afin que celui-ci ait désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion,

le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

La Société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christian BÜHLMANN de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'assemblée décide encore de nommer comme nouvel Administrateur de la société:

Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Son mandat prendra fin le 29 juin 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise: Follows the english version:

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) NewHealth S.A., with registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B

161891, incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg on the 29th of June 2011, published in the Mémorial C number 2064 of the 6th of September 2011.

The meeting is presided by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. - Change of the name of the company into RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. and subsequently amendment of the article one of the articles of incorporation.

2. - To amend the Company's corporate object in order to give it the following new wording:

The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

"The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the

Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public."

3. - Resignation of Mr. Christian BÜHLMANN from his position as Director and appointment of a new Director.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change of the name of the company into

RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.."

Second resolution

The meeting decides to amend the Company's corporate object and as a consequence article four of the articles of incorporation in order to give it the following new wording:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public."

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Christian BÜHLMANN from his position of Director of the company.

The meeting also decides to appoint as new Director of the Company:

Mrs Noeleen GOES-FARRELL, born on 28th December 1966 in Dublin (Ireland), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Her mandate will expire on the 29th of June 2017.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé:,Alain THILL, Christian BÜHLMANN Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/43. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008001/256.

(130008888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.826.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013013002/21.

(130014853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.875.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-first day of December,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1449 Luxembourg registered with Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 109.749,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on 20th December 2012.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the société à responsabilité limitée “Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à r.l.”, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 18th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1421 of December 20th 2005, whose articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 391 of March 16th, 2007, registered at the Trade and Companies’ Registrar in Luxembourg-City under section B and number 109.875 (“the Company”);

That the share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), divided into two hundred fifty (250) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each;

That the company TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze,

Le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5 rue Guillaume Kroll, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.749,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration sous seing privé datée du 20 décembre 2012,

laquelle procuration, paraphée “ne varietur”, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l’a prié d’acter:

Que la société à responsabilité limitée “Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à r.l.”, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 20 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 16 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 109.875 (“la Société”);

Que le capital de la Société est à ce jour de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales d’une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune;

Que TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, est l’associé unique de la Société;

Que l’associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu’elle a repris tout l’actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s’engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu’en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d’exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009744/87.

(130010366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

King Charles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2010

Est nommé commissaire, en remplacement de Monsieur Marc LAMESCH, commissaire démissionnaire:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013121/13.

(130015277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 924.769,59.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.222.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Velosi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine hundred sixty-seven thousand six hundred ninety United States Dollars and ninety-six cents (USD 967.690,96) and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established under private seal on December 18, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Velosi Europe (Jersey) Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ. Jersey, and registered with the Jersey Companies Registry under number 101785 (the Company).

II. The following documents were submitted:

(a) A copy of the articles of association of the Company;

(b) A copy of the certificate of good standing of the Company issued by the Jersey Financial Services Commission Companies Registry, dated November 23, 2012;

(c) A copy of the extraordinary resolutions of the Company's shareholders' dated November 2, 2012, whereby they resolved to transfer the registered seat of the Company from Jersey and to continue and set up the registered saet of the Company in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(d) A copy of the balance sheet of the Company dated December 14, 2012.

III. The subscribed share capital of the Company is set at nine hundred twenty-four thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars and fifty-nine cent (USD 924.769,59) represented by ninety-two million four hundred seventy-six thousand nine hundred fifty-nine (92.476.959) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0,01) each.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves and confirm as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Velosi Europe (Jersey) Limited" to "Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l.".

Fourth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name of Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at nine hundred twenty-four thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars and fifty-nine cent (USD 924.769,59) represented by ninety-two million four hundred seventy-six thousand nine hundred fifty-nine (92.476.959) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0,01) each.

The share capital of the Company may be divided into different classes of shares having different rights, as the case may be.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignations of the following persons from their position of manager of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, born on May 12, 1946, with address at 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, United States of America;
- Mr. Nabil Abd Jalil, CEO, born on June 17, 1952, with address at Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaysia; and
- Mr. Martin Coles, technical development director, born on June 29, 1966, with address at 194 Reading Road, Wokingham, Berkshire, RG41 1LH, United Kingdom.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following person, with immediate effect and for an unlimited duration, as sole manager of the Company:

- Azul Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157045.

Shareholding

The ninety-two million four hundred seventy-six thousand nine hundred fifty-nine (92.476.959) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0,01) each are held by Velosi S.à r.l., prenamed.

Valuation

The net assets of the Company are valued at three hundred eighty-seven thousand five hundred ninety-six United States Dollars and twenty-six cents (USD 387.596,26).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Velosi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-seize centimes (USD 967.690,96) et dans le processus de registration auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mlle. Laura Gehlkopf, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donné sous seing privée le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de Velosi Europe (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ. Jersey, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 101785.

II. Les documents suivants ont été soumis:

- (a) Une copie des statuts de la Société;
- (b) Une copie du certificat de la Société émis par le Jersey Financial Services Commission Companies Registry, en date du 23 novembre 2012;
- (c) Une copie des résolutions de l'associé de la Société en date du 2 novembre 2012, en vertu desquelles la Société a décidé de transférer le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (e) Une copie du bilan de la Société au 14 décembre 2012.

III. Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent vingt-quatre mille sept cent soixante-neuf Dollars Américains et cinquante-neuf centimes (USD 924.769,59) représenté par quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (92.476.959) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de zéro dollars américains et un centime (USD 0,01) chacune.

L'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve et confirme, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Velosi Europe (Jersey) Limited» en «Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à neuf cent vingt-quatre mille sept cent soixante-neuf Dollars Américains et cinquante-neuf centimes (USD 924.769,59) représenté par quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (92.476.959) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Le capital social de la Société peut être représenté par des parts sociales de différentes classes, auxquelles sont attachés des droits différents, le cas échéant.

En sus du compte de capital, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime versée en plus de la valeur nominale d'une part sociale est créditée. Le solde disponible sur le compte de prime d'émission peut être utilisé afin de rembourser les montants dus au détenteur de ces parts sociales lors d'un rachat de parts sociales; afin de compenser des pertes reportées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription de parts sociales reste attachée aux parts sociales sur lesquelles la dite prime a été payée, et est remboursable exclusivement aux détenteurs de ces parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont

disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandats jusqu'à la date de leur démission:

- M. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, né le 12 mai 1946, ayant son adresse au 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Nabil Abd Jalil, CEO, né le 17 juin 1952, ayant son adresse à Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkar Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaisie; et
- Mr. Martin Coles, technical development director, né le 29 juin 1966, ayant son adresse au 194 Reading Road, Wokingham, Berkshire, RG41 1LH, Royaume-Uni.

Septième résolution

L'associé unique nomme la personne suivante, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la Société:

- Azul Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157045.

Détention des parts sociales

Les quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (92.476.959) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune sont détenues par Velosi S.à r.l., prénommée.

22689

Evaluation

L'actif net de la Société est estimé à trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars américains et vingt-six centimes (USD 387.596,26).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présente qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008230/419.

(130008423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.462.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013013004/21.

(130014851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.759.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2, Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013013003/21.

(130014852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

High Road Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013013034/12.

(130015473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 140.428.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013013000/21.

(130014855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.411.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013013001/21.

(130014854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Rossocorsa Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.824.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013012999/21.

(130014856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Rheinberg II Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.797.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013012998/21.

(130014748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Inventive Vehicles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 Janvier 2013 à 14 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper - L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013013096/12.

(130014961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Inazuma, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 137.156.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 23. Januar 2013

1. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Peter LEHMANN wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2018 stattfinden wird verlängert.

2. Das Mandat des Commissaire aux Comptes EUROPEAN AUDIT wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2018 stattfinden wird verlängert.

Référence de publication: 2013013084/12.

(130015074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Gottex US Management S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.940.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert d'actions que:

Mr. Dana Erwin a transféré 528 actions ce classe B et 1 action de classe D à Gottex Fund Management Holdings LTD;

Mr. Richard Leibovitch a transféré 5.260 actions de classe B et 7 actions de classe D à Gottex Fund Management Holdings LTD;

Mr. Kevin Maloney a transféré 1.567 actions de classe B et 1 action de classe D à Gottex Fund Management Holdings LTD;

Suite à ce transfert, les actions sont détenues comme suit:

Gottex Fund Management Holdings LTD:

- 10.513 actions de classe B

- 12 actions de classe D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013005/20.

(130015689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Hadar S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.506.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013013036/23.

(130014787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Harsco Interamerica Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.001,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 150.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013027/11.

(130015385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Invista European RE Roth PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.330.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.646.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. November 2012

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 29. November 2012 beschlossen, dem Rücktritt von Frau Marta Kozinska als Geschäftsführerin der Gesellschaft zuzustimmen und Herrn Jorrit Crompvoets, geboren am 16. Mai 1976 in Voorst, Niederlande, beruflich ansässig in 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft ab dem 29. November 2012 auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seit dem 29. November 2012 besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft somit aus:

- Herrn Michael Chidiac;
- Herrn Jorrit Crompvoets;
- Herrn Ramon van Heusden.

Luxemburg, den 29. November 2012.

Référence de publication: 2013013061/18.

(130014688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Haymarket Financial Luxembourg 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.039.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAYMARKET FINANCIAL LUXEMBOURG 3*Un mandataire*

Référence de publication: 2013013042/14.

(130015300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

MOLLIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 47.812.

Il résulte des résolutions prises par le actionnaire unique de la Société en date du 18 Janvier 2013 que:

- Madame Valérie Emond ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur 'president' de la société avec effet au 18 Janvier 2013;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, est nommé en remplacement de l'administrateur 'president' démissionnaire avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée de 6 ans;

- Monsieur Thierry Stas, est désormais domicilié professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg avec effet au 18 Janvier 2013;

- La personne morale, Odd Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg démissionne de son poste du commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 Janvier 2013;

- La personne morale, Trustmoore Netherlands B.V., ayant son siège social au 26, Prins Hendriklaan, 1075 BD Amsterdam, the Netherlands, et enregistré au Chambre de Commerce Néerlandais sous le numéro 34324886, est nommé en remplacement du commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013013200/22.

(130015668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

MMFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.209.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juin 2012

Sixième résolution:

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MMFA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013197/14.

(130015067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mining Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.677.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 janvier 2013.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de la Société S.G.A. SERVICES S.A., dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Matteo TALLERI, administrateur démissionnaire.

Madame Sophie CHAMFENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Fasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

MINING HOLDING GROUP S.A.

Référence de publication: 2013013196/17.

(130014771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Il résulte de résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 24 janvier 2013 que M. Shakil AHMED, né à Narowal (Pakistan), le 2 avril 1978, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 24 janvier 2013 et pour une période déterminée prenant fin le 29 janvier 2014.

Le conseil d'administration de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Rüdiger SCHWARZ, administrateur;
- M. Benjamin HARTMEIER, administrateur; et
- M. Shakil AHMED, administrateur.

Il résulte de ces mêmes résolutions que:

- M. Benjamin HARTMEIER a été révoqué de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 24 janvier 2013;
- Mme Ma Amihan DECASA, née à Tagbilaran City (Philippines), le 29 novembre 1981, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommée, avec effet au 24 janvier 2013, commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice social débutant le 1^{er} janvier 2013 et s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013249/23.

(130015641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

EXTRAIT

En date du 14 janvier 2013, l'associé unique de la Société décide de renouveler le mandat de Monsieur Oleg WILLIAMSON; de Madame Muriel-Hélène BUCHET; de Monsieur Martijn ROUWENHORST et de Monsieur Nigel Reginald PARSONS en tant que gérants de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013247/13.

(130015612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Palimuna, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.658.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 10/01/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme PALIMUNA, avec siège social à L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, avocat, demeurant à Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013013243/16.

(130015250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

MyTravel Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 83.824.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 janvier 2013

En date du 4 janvier 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicholas David Feaviour de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2012;

- de nommer Monsieur Joseph O'Neill, né le 14 novembre 1958 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 6th Floor South, Brettenham House, Lancaster Place, Londres WC2 7EN, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 4 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Paul Barker
- Monsieur Jean-Marc Ueberecken
- Monsieur Per Knudsen
- Monsieur Joseph O'Neill
- Monsieur Svend Erik Nielsen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

MyTravel Licensing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013013177/25.

(130014621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mai-Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.927.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai tenue extraordinairement à Steinfort en date du 29 novembre 2012.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux S.A.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Madame Fabienne FONTAINE,

Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort

Administrateurs:

Mademoiselle Maïthé PECHON

Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort

Monsieur Florian PECHON

Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort

Madame Fabienne FONTAINE

Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux S.A.

80 Avenue Charlotte, L-4530 Differdange

Pétange, le 29 novembre 2012.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2013013178/27.

(130015621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Interba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 136.610.

—
Extrait de l'assemblée générale du 21 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 21 janvier 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Kevin De Wilde, Monsieur Michel Lenoir et Madame Chantal Mathu de leur fonction d'administrateur.

- L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Véronique De Meester, née à Ixelles (Belgique), le 24 mai 1955, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Mademoiselle Emilie Bensmihen née à Schiltigheim (France), le 5 mai 1981, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Monsieur Sylvain Elias, né à Etterbreek (Belgique), le 2 novembre 1981, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg aux fonctions d'administrateurs de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société Interba au: 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de FIN-CONTRÔLE de sa fonction de commissaire aux comptes

- L'assemblée générale décide de nommer Fidus Gestion S.A. domicilié 3 Rue des Bains, L-1212 Luxembourg B.55098 en tant que commissaire aux comptes, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013013093/27.

(130014759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174073. La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

A dater du 18 décembre 2012, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Isabelle HAMER, administrateur et administrateur-délégué
- MALIBARO SA SPF, représentée par Marie-Rose HARTMAN, administrateur
- AYAM HOLDING SA SPF, représentée par Isabelle HAMER, administrateur

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013097/24.

(130015630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Palm Trees Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.768.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises à Luxembourg en date du 18 janvier 2013

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 18 janvier 2013, que:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2168 Luxembourg 127, Rue de Mühlenbach à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

2. L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Thierry TRIBOULOT, Monsieur Christian BÜHLMANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN et Madame Andrea DENNIS de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'assemblée accepte la démission de la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4. L'assemblée décide de nommer les trois personnes suivantes en qualité d'Administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34 A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Charles GISCARD D'ESTAING, directeur de société, né le 20 octobre 1957 à Paris, demeurant à CH-1208 Genève, 4 route de Malagnou.

- Monsieur Pavel KOSOLOBOV, Investisseur, né le 30 décembre 1964 dans la Région de Moscou, demeurant à CH-1820 Montreux, 33, Avenue du Casino.

5. L'assemblée décide de nommer la société Concilium S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 161.634, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet au immédiat, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

PALM TREES PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013013244/30.

(130014883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Green Leopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.189.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2012 qu'il a été procédé à une reconstitution des organes sociaux et que:

1) a été nommé nouvel administrateur

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour terminer le mandat de Monsieur Nico Schaeffer

2) ont été renommés administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraires de la CE e.r., avec adresse professionnelle à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

3) a été nommé commissaire aux comptes

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour terminer le mandat de Monsieur Claude Geiben

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013013023/29.

(130015216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 87.699.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz extraordinairement en date du 19 juillet 2012 à 10.00 heures

L'assemblée générale révoque le mandat du commissaire aux comptes actuel la société BDO AUDIT, inscrite auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 147 570.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2014 la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013013017/16.

(130015166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Endicott S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 46.942.

—
Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Le 15 janvier 2013. Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2013012922/9.

(130014865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013012987/21.

(130014873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 163.365.425,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.390.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 77516 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, Grand -Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal (the Proxy),

is the Sole Shareholder of De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 99390 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24, February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 419, p. 20059. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The resolutions are the following:

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-three million three hundred fifty-two thousand nine hundred twenty-five euros (EUR 163,352,925) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, to one hundred sixty-three million three hundred sixty-five thousand four hundred twenty-five euros (EUR 163,365,425) by way of issuance of six million five hundred thirty-four thousand one hundred seventeen (6,534,117) new shares, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

b. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item a. above by way of a contribution in kind consisting of receivables that the Sole Shareholder holds against the Company.

c. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item a. above.

d. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, (i) to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of by an amount of one hundred sixty-three million three hundred fifty-two thousand nine hundred twenty-five euros (EUR 163,352,925) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, to one hundred sixty-three million three hundred sixty-five thousand four hundred twenty-five euros (EUR 163,365,425) by way of issuance of six million five hundred thirty-four thousand one hundred seventeen (6,534,117) new shares, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the following subscription and full payment of the remaining share capital increase by: De Lage Landen Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 99389 (the Contributor), here represented by Dimitar Morarcaliev, avocat, whose profes-

sional address is 18-20 rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Subscription - Payment

The Contributor, prenamed and represented as stated above, (i) subscribes to six million five hundred thirty-four thousand one hundred seventeen (6,534,117) new shares, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each and (ii) pays them in full by way of a contribution in kind of certain receivables that the Sole Shareholder has towards the Company and amounting to one hundred sixty-three million three hundred fifty-two thousand nine hundred forty euros (EUR 163,352,940) (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of one hundred sixty-three million three hundred fifty-two thousand nine hundred forty euros (EUR 163,352,940) is entirely allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by (i) an interim balance sheet dated 14 December 2012 signed for approval by the management of the Company and the Sole Shareholder (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on 14 December 2012, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Valuation Certificate).

The Valuation Certificate states in essence that:

- the attached Balance Sheet evidences the Receivable payable by the Company to the Sole Shareholder;
- The Sole Shareholder is the owner of, is solely entitled to and possesses the power to dispose of, the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of at least one hundred sixty-three million three hundred fifty-two thousand nine hundred forty euros (EUR 163,352,940) and since the issue of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

All the formalities to the transfer of the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Subscriber and upon the contribution of the Receivable to the Company, the Receivable will be extinguished by way of set-off (extinction par compensation) pursuant to article 1289 of the Luxembourg Civil Code.

The Valuation Certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"6. The share capital is fixed at one hundred sixty-three million three hundred sixty-five thousand four hundred twenty-five euros (EUR 163,365,425), represented by six million five hundred thirty-four thousand six hundred seventeen (6,534,617) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, with full power of substitution (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77516 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (la Procuration),

est l'Associé Unique de De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99390 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 419, p 20059. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les résolutions sont les suivantes:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-trois millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 163.352.925) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cent soixante-trois millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 163.365.425) par l'émission de six millions cinq cent trente-quatre mille cent dix-sept (6.534.117) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

b. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point a. ci-dessus par un apport en nature consistant en des sommes dues par la Société envers l'Associé Unique.

c. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point a. ci-dessus.

d. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (pour dissiper tout doute, en ce compris la signature dudit registre) et (ii) de veiller à l'exécution de toutes les formalités y afférentes, le cas échéant.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de cent soixante-trois millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 163.352.925) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent soixante-trois millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 163,365,425) par l'émission de six millions cinq cent trente-quatre mille cent dix-sept (6.534.117) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital par: De Lage Landen Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99389 (le Contributeur),

ici représenté par Dimitar Morarcaliev, avocat, de résidence professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Souscription - Paiement

Le Contributeur (i) souscrit à six millions cinq cent trente-quatre mille cent dix-sept (6.534.117) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libère intégralement par un apport en nature de sommes dues par la Société au bénéfice du Contributeur pour un montant de cent soixante-trois millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent quarante euros (EUR 163.352.940) (la Somme Due).

L'apport en nature de la Somme Due d'un montant de cent soixante-trois millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent quarante euros (EUR 163.352.940) est intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par (i) un bilan intérimaire en date du 14 décembre 2012 signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat émis en date du 14 décembre 2012 par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Valeur).

Il ressort du Certificat de Valeur que:

- le Bilan annexé montre une Somme Due payable par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique est le bénéficiaire de la Somme Due, son seul titulaire, et peut librement disposer de celle-ci;
- la Somme Due est certaine, liquide et exigible à cette date et ceci sans pénalité aucune;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Somme Due apportée à la Société est d'une valeur au moins égale à cent soixante-trois millions trois cent cinquante-deux mille et neuf cent quarante euros (EUR 163.352.940) et, depuis l'établissement du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Somme Due apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée de restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

toutes les formalités requises consécutives au transfert de la propriété légale de cette Somme Due ainsi apportée à la Société a été ou sera effectuée par le Contributeur et, suite à son apport à la Société, de celle-ci sera éteinte par voie de compensation tel que le dispose l'article 1289 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat de Valeur et une copie du Bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il prenne désormais la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-trois millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 163.365.425), représenté par six millions cinq cent trente-quatre mille cent dix-sept (6.534.117) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, avec plein pouvoir de substitution (i) de procéder au nom et pour compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (y compris en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) de veiller à l'exécution de toutes les formalités y afférentes, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 'environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009235/217.

(130010390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

RE Swimwear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.598.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013013488/13.

(130015122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhombus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.248.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhombus Mezzco S.à r.l. a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013479/19.

(130015470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhombus Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.231.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013478/19.

(130015480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.
